



Bureau des professionnels de la santé



✕ Osez entreprendre, nous assurons le reste.

Bureau des professionnels de la santé



Pour assurer les locaux des professionnels de la santé.



Axeria dispose d'un produit adapté et personnalisé à l'activité de vos clients.

Généraliste – spécialiste – ophtalmologue - chirurgien-dentiste – kinésithérapeute – ostéopathe centre de radiologie ou d'échographie – prothésiste - maison médicale ou maison de santé

Vous avez toute latitude pour faire du sur-mesure.

Accédez aux garanties essentielles avec l'une des 4 formules proposées, notamment avec un contenu professionnel incendie et dégâts des liquides à hauteur de :
500 € au 1000 € m² / 2000 € au 2 500 000 m²

Sélectionnez les options qui correspondent au risque à assurer.

Un produit flexible

Sur le même contrat sont assurés :

- o Locaux
- o Dommages aux biens
- o Pertes financières

Plusieurs sites peuvent être couverts sur le même contrat.

Choisissez entre 3 niveaux de franchise :
150 € / 300 € / 600 €

Une gestion intégrale sur l'extranet

Vous disposez d'un extranet intuitif, facile à utiliser et disponible 7j/7 et 24h/24 :

- o **Visualisez le tarif rapidement**, ainsi que les différentes formules possibles
- o **Imprimez les différents** documents relatifs au contrat, y compris les attestations
- o **Gagnez du temps** en gérant les avenants directement sur le site

Réactivité et simplicité !

● Grande amplitude de garanties dommages

En inclusion au-delà des garanties indispensables :

- Responsabilité civile du fait des locaux
- Bris de glaces, y compris les enseignes

En option, pour avoir une couverture complète sur le même contrat :

- Vol, vandalisme, Volet Tous sauf, pour les périls non dénommés
- Bris de machine et matériels informatiques
- Tous risques sauf
- Tous risques équipements éco-énergétiques
- Perte de valeur vénale du fonds de commerce
- Responsabilité civile propriétaire d'immeuble
- Pertes financières
- Protection juridique
- Liquides endommagés ou perdus
- Perte de marchandises sous température régulée
- Responsabilité civile exploitation

● Assistance complète en inclusion

- **Mise à disposition d'un véhicule utilitaire** pour transférer les biens après un sinistre
- **Mise à disposition de matériel adéquat** pour les marchandises sous température régulée
- **Service de dépannage** en urgence, avec prise en charge du déplacement et de l'intervention du spécialiste (selon forfait indiqué aux Conditions Générales)
- **Service « Coffre-fort électronique »** pour conserver les documents informatiques de manière sécurisée

● Pérennité de l'entreprise en option

- **Frais supplémentaires d'exploitation : mise en jeu possible de la garantie suite à fermeture administrative de l'établissement ou impossibilité d'accès**
- **Homme clé** : frais de son remplacement temporaire, part de bénéfice non réalisé pendant la période d'incidence de son absence, frais supplémentaires engagés pour **le maintien du chiffre d'affaires**



✕ Osez entreprendre, nous assurons le reste.

Axeria
27 rue Maurice Flandin - CS 53713 - 69444 Lyon Cedex 03
Tél. 04 27 46 14 00 - www.axeria.fr - axeria@axeria.fr

Axeria iard - S.A. au capital de 38 000 000 € - RCS Lyon 352 893 200 - Entreprise régie par le Code des Assurances
Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75 436 PARIS CEDEX 09